

SYSTÈME DE GÉOLOCALISATION

L'errance est un comportement courant à un moment ou à un autre chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. À cause de la dégradation du cerveau, les personnes atteintes de démence peuvent se trouver **désorientées** ou en situation de fugue.

Dès lors, afin de réduire l'inquiétude et les heures de recherches, il existe **des systèmes de géolocalisation** pour la repérer à tout instant. Ce dispositif permet à la personne désorientée de rester à son domicile et de continuer à se déplacer, bien qu'elle soit pistée, mais librement.

Cependant, des questions éthiques peuvent être soulevées lors de l'utilisation de ce genre de technologie. En effet, cette dernière peut être un élément complémentaire pour améliorer la sécurité des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Mais elle ne saurait se substituer à une présence humaine.

→ Le recours à la géolocalisation doit s'inscrire dans le respect de la personne et préserver ainsi sa dignité, son intimité et sa liberté d'aller et venir.

PRÉSENTATION SOUS DIFFÉRENTES FORMES

Plusieurs entreprises et firmes ont développé ce système qui se présente sous diverses formes : chaussures, GPS, montres...dotées d'une puce électronique. Reliée à un système GPS, elle permet, en temps réel, une localisation précise par satellite.

ÉLÉMENTS À FAIRE ATTENTION LORS D'UN CHOIX DE SYSTÈME

- *Fiabilité du système de géolocalisation* : si la géolocalisation est trop lente ou trop imprécise, le dispositif ne sera d'aucune utilité. Cette défaillance pourrait même renforcer la souffrance de la situation vécue par l'aidé et l'aidant. Le système GPS est le plus utilisé et parfois secondé par un autre système (A-GPS, GSM...).
- *Dispositif du système de géolocalisation* : il doit permettre à la personne désorientée d'entrer en contact vocal avec un proche ou un service d'assistance. La communication doit être correctement audible et le son assez fort.
- *Facilité d'utilisation* : le fonctionnement doit être extrêmement simple. En effet, la personne désorientée est généralement âgée, avec un degré d'autonomie et des handicaps variables (vue, manipulation manuelle...). La facilité du mode de mise en marche est primordiale. Les fonctions et les touches doivent être extrêmement simples et bien visibles. À propos des touches, elles ne doivent pas être trop rapprochées ni trop sensibles.
- *Autonomie de l'appareil* : elle est variable en fonction du modèle. Dès lors, prenez vos renseignements auprès de l'entreprise, de la firme. Il en est de même sur la vitesse de recharge. La manipulation pour la mise en charge doit être simple et l'avertisseur de charge visible.
- *Durée du contrat* : parfois excessif, 12 mois voire 24 mois, avec parfois difficulté de résiliation.

TARIF

L'abonnement à une plateforme d'assistance sera peut-être nécessaire. Dans ce cas, la disponibilité de la téléassistance est essentielle.

Certains appareils de géolocalisation s'achètent, d'autres sont en location sur contrat. Globalement, une année d'utilisation d'un dispositif de géolocalisation peut se situer entre 450 et 750 euros, selon le type d'appareil, le type de contrat, etc.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous faites appel à un système de géolocalisation, certainement que vous vous sentez concerner par une disparition éventuelle de votre proche atteint de la maladie d'Alzheimer.

Suite au Protocole Disparition Seniors en institution mis en place par la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale, la Ligue Alzheimer ASBL initie le protocole dans le cadre du domicile, appelé « Protocole Disparition Seniors au domicile ». Car 70% des personnes atteintes de démence vivent au domicile. La désorientation, la déambulation et les erreurs de jugement font partie des symptômes de la démence que ce soit au domicile ou en institution.

Pour plus de renseignements : Contactez la Ligue Alzheimer ASBL pour savoir si votre zone de police locale a déjà signé le protocole et obtenir la fiche identitaire/l'autocollant au 04/229 58 10 ou par mail à projet@alzheimer.be

Sites internet :

- Une charte éthique pour bien utiliser les bracelets Alzheimer : <http://www.la-croix.com/Ethique/Medecine/Une-charte-ethique-pour-bien-utiliser-les-bracelets-Alzheimer-2013-06-25-1327051>
- Alzheimer: que penser des dispositifs de géolocalisation? <http://www.e-sante.be/alzheimer-que-penser-dispositifs-geolocalisation/actualite/1082>

ANNEXE DISPONIBLE À LA DEMANDE

Exemples de sociétés qui proposent un système de géolocalisation. Les documents fournis par la Ligue Alzheimer ASBL sont **à titre informatif, non exhaustif et impartial.**

Ils vous permettent uniquement de vous donner une idée sur les différentes possibilités du marché. Nous vous conseillons de vous renseigner par vous-même plus en profondeur sur le(s) système(s) qui vous intéresserai(en)t.